

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

Date de réception <b>17 / 11 / 2014</b>	Cadre réservé à l'administration Dossier complet le <b>12 / 12 / 2014</b>	N° d'enregistrement <b>F05214 P0078</b>
--	---	--

### 1. Intitulé du projet

Projet de confortement de la digue des Becs sur la commune de Saint-Hilaire-de-Riez  
(85 Vendée)

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
N°10: Travaux, ouvrages et aménagements sur le domaine public maritime et sur les cours d'eau e) Construction ou extension d'ouvrages et aménagements côtiers destinés à combattre l'érosion ou reconstruction d'ouvrages ou aménagements côtiers anciens, et travaux maritimes susceptibles de modifier la côte par la construction, notamment de digues, môles, jetées et autres ouvrages de défense contre la mer, d'une emprise totale inférieure à 2 000 mètres carrés.	Réalignement du trait de côte et renforcement de la digue de protection.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

Le projet consiste à conforter et à réaligner le trait de côte de la digue des Becs sur la commune de Saint-Hilaire-de-Riez. Il porte sur un linéaire d'environ 340 m. L'emprise des aménagements est d'environ 4600 m2.

## 4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet de la Communauté de communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie sur le site des Becs est le réaligement du trait de côte et le renforcement de la digue de protection pour réduire voire supprimer les effets négatifs induits par l'ouvrage existant sur l'érosion.

Pour cet ouvrage, la cote d'arase retenue est de + 8 m NGF.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux nécessaires au projet de réaligement et de confortement du perré en enrochements des Becs se dérouleront sur une durée prévisionnelle d'environ 2 à 3 mois durant l'automne 2015-2016.

Ils consistent à démolir et déblayer :

- la cale de mise à l'eau au nord;
- la descente de plage au sud;
- les enrochements existants;
- 3000 m<sup>2</sup> de parking (les emplacements ne seront pas remplacés;

L'emprise des travaux de dépose des enrochements, de démolition des cales et de terrassements (à l'avant du trait de côte) est d'environ 4500 m<sup>2</sup>.

Dans l'alignement du trait de côte, les travaux consistent à :

- construire un ouvrage en enrochement implanté sur le périmètre du parking actuel et de l'accès à la cale actuelle. Le perré sera prolongé de 50 m au nord pour assurer la transition;

- reconstituer le cordon dunaire au sud sur environ 100 ml. Les extrémités nord et sud de la protection en enrochements seront réensablées.

- intégrer à l'ouvrage une cale de mise à l'eau (pente 8%)
- intégrer à l'ouvrage une rampe d'accès Personne à Mobilité Réduite (PMR) (pente 4%)
- intégrer un accès piéton complémentaire au sud.

En phase projet, la conception de l'ouvrage intégrera, dans la mesure du possible, la conservation du poste de secours. Si le poste de secours ne pouvait pas être conservé, il serait partiellement ou totalement démoli. Un nouveau poste de secours serait installé sur la partie du parking actuel qui sera situé entre la limite nord de l'actuel parking et la future rampe d'accès à la plage.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le trait de côte sera réaligné. Aux extrémités nord et sud, le talus de la dune sera régulièrement rechargé en fonction des besoins.

Trois accès à la plage seront possibles :

- par la cale de mise à l'eau, en particulier pour l'accès des secours ainsi que des engins nécessaires à l'entretien du trait de côte (rechargement sable, clôtures des espaces dunaires...);
- par la rampe PMR;
- par l'accès piéton.

Le poste de secours sera conservé.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à dossier d'étude des incidences au titre des articles L.214-1 à L.214-11 du Code de l'Environnement valant évaluation des incidences au titre des articles R.414-19 et R.414-22 du Code de l'Environnement.

Il nécessite un dossier de concession d'utilisation du Domaine Public Maritime (DPM) au titre des articles L.2124-3, R.2124-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP).

Un dossier de demande de dérogation "espèces protégées" sera établi.

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Projet soumis à la procédure de "cas par cas" en application de l'annexe III de la directive 85/337/CE

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie globale du projet:	Environ 4600 m2
Emprise sur le Domaine Public Maritime(base de la cale):	Environ 100 m2
Pente de la cale de mise à l'eau:	8%
Pente de l'accès PMR:	4%
Cote d'arase de la protection	+8 NGF
Cote de la cale de mise à l'eau (base):	+3 NGF
Superficie globale des travaux (démolition + construction)	Environ 9100 m2

**4.6 Localisation du projet****Adresse et commune(s) d'implantation**

Plage des Becs sur la commune de Saint-Hilaire-de-Riez dans le département de Vendée (85).

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. 2 ° 01 ' 53.2 " 0 Lat. 46 ° 45 ' 21.5 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

Commune de Saint-Hilaire-de-Riez

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

#### Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

L'occupation des sols du projet est une zone urbanisée et une zone naturelle littorale et maritime.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Le PLU de la commune de Saint-Hilaire-de-Riez a été approuvé le 17 janvier 2014.

Règlement applicable à la zone du projet :

la zone Nap (aires de stationnement et leurs accès à l'intérieur des espaces littoraux),  
la zone N.146-6 (espaces remarquables au titre de la loi Littoral).

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type 2 "Forêts de Monts"
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de Saint-Hilaire-de-Riez
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Saint-Hilaire-de-Riez est concernée par le Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) du Pays des Monts en cours d'élaboration (arrêté de prescription du 6 juillet 2012, source : <a href="http://www.vendee.pref.gouv.fr/">http://www.vendee.pref.gouv.fr/</a> ).
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Environ 528 m2 de l'emprise des aménagements du projet sont situés dans la Zone de Protection Spéciale FR5212009 "Marais Bretons, Baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts " et 504 m2 dans le Site d'Intérêt Communautaire FR5200653 « Marais Breton, baie de Bourgneuf, Île de Noirmoutier et forêt de monts » .
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel!
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La destruction de la cale de mise à l'eau et de la descente de plage et du parking actuel produira des gravats (matériaux inertes). Ceux-ci seront évacués dans un centre agréé.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux utilisés seront au maximum les matériaux disponibles sur place ou des matériaux locaux. Le projet n'utilisera pas les ressources naturelles du sol ou du sous-sol du site. La couche superficielle de sable (contenant la bande de graine) déblayée sera stockée sur place et réutilisée pour régaler la partie dunaire de la digue. Les matériaux locaux supplémentaires nécessaires au confortement seront neutres et compatibles avec les terrains du secteur des Becs. Il ne s'agit pas d'un apport de matériaux susceptible d'avoir un impact sur les ressources.
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de la phase travaux et dans l'emprise du projet (aménagement et zone chantier), des habitats naturels seront détruits ou dégradés. Il s'agit en particulier de certains habitats dunaires ou des habitats intertidaux. L'habitat Dune grise sera majoritairement évité (balisage des zones chantier) mais sera néanmoins impacté au sud-est du parking. Cet habitat se situe hors site Natura 2000. Deux espèces de flore protégées ont été identifiées dans l'emprise des aménagements (La Rénouée maritime et le Panicaut maritime). Le projet aura des impacts sur l'avifaune (dérangement des oiseaux, destruction et altération des habitats d'espèces). Par ailleurs, l'emprise des travaux est concernée par la présence d'une zone de nidification, aussi la période de reproduction de l'avifaune sera évitée (travaux réalisés en automne/hiver 2015-2016). Des mesures de restauration d'habitats seront prises (mesure de plantation d'Oyat de la variété locale sur la partie dunaire du projet prévue). En phase d'exploitation, les habitats seront recolonisés par la végétation.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux du projet sont susceptibles de dégrader des habitats de la ZNIEFF. Situés pour partie dans deux sites Natura 2000 (ZPS et ZCS), le projet est susceptible d'avoir des incidences sur les habitats et espèces ayant justifié leur désignation et fait l'objet d'une évaluation des incidences de Natura 2000.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	9430 m <sup>2</sup> seront restitués au domaine public maritime. Surface consommée en espace naturel (rechargement sableux inclus): environ 998 m <sup>2</sup> de dunes et 350 m <sup>2</sup> d'habitats intertidaux.
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque sismique modéré sur la commune de Saint-Hilaire-de-Riez d'après le site <a href="http://www.prim.net">www.prim.net</a>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase travaux peut induire une augmentation de matière en suspension et un risque de pollution accidentelle. Les engins de chantier seront équipés de matériels et tissus absorbants en cas de pollution. Leur entretien n'aura pas lieu sur le site. L'aire de chantier sera délimitée. Le projet ne sera donc pas concerné par des risques sanitaires.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera source de bruit en phase de travaux (engins de chantier) faible et temporaire.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pendant la phase travaux, les engins de chantier seront susceptibles d'engendrer des vibrations à proximité. C'est un impact négligeable et temporaire.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Il n'est pas prévu d'éclairage nocturne du chantier.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Pendant la phase travaux, les engins de chantier engendreront des rejets de polluants atmosphériques. Il s'agit d'un impact négligeable et temporaire.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Pendant la phase travaux, la dépose des ouvrages produira des déchets (gravats de la cale de mise à l'eau de la descente de plage et du parking (déchets inertes)). Il s'agit d'un impact négligeable.</p> <p>En phase d'exploitation, il n'y aura aucun rejet d'effluents.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le trait de côte sera réaligné. L'ouvrage sera positionné dans l'alignement du talus avant de la dune au nord et au sud.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'accès à la plage au droit du site sera interdit pendant la durée des travaux (dont la réalisation est prévue hors période de fréquentation estivale) avec, si nécessaire, indication que pendant la durée des travaux l'accès se fait par la plage des Becs ou de la Pège.</p>

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

#### 7 Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet	
	Carte habitats naturels et occupation du sol, rattachée au "5 sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée"	
	Carte Natura 2000, rattachée au "5 sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée"	
	Extrait du plan de zonage du PLU de Saint-Hilaire-de-Riez, rattaché au 5.1.	
	Vue en coupe du projet retenue, rattaché au 4.3 et 4.5	

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus X

Fait à Saint-Gilles-Croix-de-Vie le, 13 NOV. 2014

Signature

